



CONSEIL MUNICIPAL
CE 2 juillet 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue au à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 2 juillet 2013 à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	M.	Denis Labbé	Conseiller no.5
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no.2
	M.	Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3

Absente :	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no.6
-----------	------	----------------	------------------

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, le président déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 141-2013

Sur proposition de monsieur le conseiller Denis Labbé appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI, le 2 juillet 2013 – 19h00
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 4 juin 2013

4. CORRESPONDANCE

4.1 Résiliation de l'entente relative à la fourniture d'un service de décarcation de véhicules automobiles

4.2 SHQ : Révision Budget 2013

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes de juin 2013

5.2 Rapport budgétaire au 30 juin 2013 (dépôt)

5.3 Sécurité civile : demande de soutien financier

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Facture finale de l'auditeur indépendant
- 6.2 Demandes pour enlever les intérêts sur compte de taxes foncières (2)
- 6.3 Équipements service incendie
- 6.4 Climatisation Hôtel de ville
- 6.5 Tournoi de golf – avance de 500\$

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Projet LS419 : honoraires de Stavibel
- 7.2 Projet LS578 : acceptation des plans, devis et estimation
- 7.3 Groupe conseil TRAME : facture janvier 2013
- 7.4 Projet LS420 : approbation pour paiement décompte #2 (Galarneau)
- 7.5 Services d'électricité Avenue du Boisé (Hydro Québec)

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

10. PERIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 142-2013

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2013

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, appuyé par madame la conseillère Monique Baril, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2013.

4. CORRESPONDANCE

4.1 RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE DÉCARCÉRATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

ATTENDU QUE la ville de Duparquet désire aviser La Régie intermunicipale des Incendies de Roussillon ainsi que les municipalités de la MRC, de son intention de ne pas renouveler l'entente relative à la fourniture d'un service de décarcération de véhicules automobiles;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet souhaite faire affaire avec la Ville de La Sarre pour ledit service et que celle-ci demande que les pompiers du service de sécurité incendie soient présents;

Rés.143-2013

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, et résolu unanimement de mettre fin à notre entente avec la Régie inter municipale des incendies de Roussillon en date du 31 décembre 2013;

Rés.144-2013

De plus, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame la conseillère Monique Baril, et résolu unanimement de demander à la Ville de La Sarre de couvrir le service de décarcération de véhicules automobiles sur le territoire de la ville de Duparquet à compter du 1^{er} janvier 2014;

Rés.145-2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, et adopté unanimement que dans le cadre d'une éventuelle entente avec la Ville de La Sarre, les pompiers du service de sécurité incendie de la ville de Duparquet soient présents sur les lieux de l'accident lorsque les pinces de décarcération sont requises.

ATTENDU QUE l’Office municipal d’habitation de Duparquet a modifié son budget d’opérations à la hausse au niveau des dépenses d’entretien des installations;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville de Duparquet est par ce fait même modifiée à la hausse;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et adopté unanimement d’accepter le budget de l’organisme et que la contribution de la Ville de Duparquet à l’Office municipal d’habitation de Duparquet passe de 2 442 \$ à 3 324 \$ pour l’année en cours.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2013

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés à l’exception de la facture de Emondage électro Dynamik au montant de 114,98 \$ qui est retranchée de la liste ci-dessous. Le montant corrigé des comptes à payer pour ce mois est 51637,35 \$

COMPTES À PAYER DE JUIN 2013

Alarme La Sarre	Surveillance caserne	183,96 \$
Aréo-Feu	Lampe de circulation	153,74 \$
Aréo-Feu	Batterie	88,42 \$
Aréo-Feu	Équipements Pompiers	9 368,16 \$
Alain Gagné	Tracteur / Caserne	5 050,28 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	104,91 \$
Bigué Avocats	Communications / Lettres	206,96 \$
Bluteau Céline	Entretien Ménager	39,00 \$
Bureau Concept	Équipements	1 179,65 \$
Bureau Concept	Équipements	450,55 \$
CIA informatique	Antidote / Microsoft	469,00 \$
Cib	Réseau- 2 postes	1 141,61 \$
Cima+	Honoraires / Services D'ingénierie	11 494,63 \$
Club de l'âge d'or de Duparquet	Souper du 25 mai	318,00 \$
Comité des Loisirs	Subvention St-Jean	500,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle	182,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle	65,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle	104,00 \$
Donat Élément	Pièces	136,40 \$
Emondage Électro Dynamick	Souche (114,98 \$)	
Financière Banque National	Prêt	3 217,00 \$
Fond d'Information	Mutation	8,00 \$
Gagné Simon	P.Voglimacci	42,00 \$
Gagné Simon	Appareil Respiratoire	28,00 \$
Gagné Simon	Formation / Frais Transport	74,00 \$

Garage Martin Macameau	Essence	118,75 \$
Garage Martin Macameau	Essence	35,44 \$
Garage Martin Macameau	Essence	88,00 \$
Gilbert Claudelle	Factures	218,51 \$
Groupe CCL	Certificat d'autorisation	56,40 \$
Groupe Conseil Trame	Travaux Supplémentaire	124,69 \$
Impression Plus	Documents Pompiers	75,39 \$
J.G.R	Batterie	57,07 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	586,37 \$
Jean -Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	830,70 \$
Larochelle Patrick	Parchemins Pompiers	179,40 \$
La Vitrierie + Lettrage	Clé / Serrure	383,73 \$
Legault,Savard,Bélanger	Recyc-Québec	1 437,19 \$
Les Entreprises J.L.R.	Cueillette des Emcombrants	1 839,60 \$
Les Entreprises J.L.R.	Contract cueillette	2 342,74 \$
Les Entreprises Combinées	Boite Vocal	86,23 \$
Les Entreprises Combinées	Programmation	86,23 \$
Les Entreprises Combinées	Route Informatique	459,90 \$
Les insdustrie Blais	Sélecteurs	1 695,88 \$
Letarte Alain	Appareil Respiratoire	28,00 \$
Letarte Alain	P.Voglimacci	42,00 \$
La Coop Val-nord	Bois Traité	37,67 \$
Letarte Jonathan	Appareil Respiratoire	28,00 \$
Les Serres Gallichan	Budget Embellissement	101,91 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Quincaillerie Palmarolle	Ventilateur	128,85 \$
Quincaillerie Palmarolle	Bac bibliothèque	229,93 \$
Richard Steeven	Formation	42,00 \$
Richard Steeven	Service de Formation	126,00 \$
Roy Jessica	Voyage	125,60 \$
Techni-Lab	Test eaux	206,95 \$
Top Lettrage	Panneaux	298,94 \$
Trudel Marc-Olivier	P.Voglimacci	42,00 \$
Trudel Marc-Olivier	Appareil Respiratoire	28,00 \$
Trudel Marc-Olivier	Formation	42,00 \$
Visa Desjardins	Génératrice	1 823,00 \$
Xylem	Contrat d'Entretien	1 899,01 \$
		51 637,35 \$

Monsieur le maire Gilbert Rivard dépose aux membres du conseil une copie du rapport budgétaire à la fin de la période 6.

Rés. 149-2013

5.3 SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QU'il y a eu les débordements par la crue des eaux du Lac Duparquet entre le 19 et le 22 avril 2013 et que la Ville a dû intervenir pour assurer la sécurité des riverains car certaines voies de circulation ont été inondées;

ATTENDU QUE la Ville a fait appel au Ministère de la Sécurité publique pour la gestion de l'événement et pour l'aide financière requise à la ville et aux sinistrés;

ATTENDU QUE la Ville a encouru des frais de 25 194,99 \$ pour assurer la sécurité des riverains;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et unanimement résolu de transmettre la demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique au montant de 20 746,49 \$ tenant compte que la Ville doit assumer une partie des coûts qui s'élèvent à 4 448,49 \$.

6. AFFAIRES COURANTES

RÉS.150-2013

6.1 FACTURE FINALE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT que le mandat de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2012 vient de se terminer par la transmission du rapport sur le coût net de la collecte de matières recyclables à RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement, d'autoriser le paiement final des honoraires à Legault, Savard, Bélanger au montant de 1 437,19 \$.

6.2 DEMANDES POUR ENLEVER LES INTÉRÊTS SUR COMPTE DE TAXES FONCIÈRES (2)

Rés.151-2013

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la Ville par une citoyenne pour être exemptée des intérêts facturés sur son compte de taxes foncières en raison d'une erreur administrative survenue dans le dossier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu unanimement, d'accepter le remboursement des intérêts depuis le début de l'année 2013 à ce jour.

Rés.152-2013

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la Ville par une nouvelle entreprise saisonnière pour être exemptée des intérêts facturés sur son compte de taxes foncières suite à la production de ses chèques postdatés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame Monique Baril et résolu unanimement, d'accepter le remboursement des intérêts pour l'année 2013.

6.3 ÉQUIPEMENTS SERVICE INCENDIE

Rés. 153-2013

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet souhaite faire la mise aux normes des appareils respiratoires pour le service de la sécurité incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Baril, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté à l'unanimité, de commander 2 appareils respiratoires Firehawk M7 à 3 850 \$ chacun.

En ce qui concerne les cylindres carbone, 4500PSIG, il est convenu de vérifier avec le service incendie de la Ville de La Sarre la possibilité d'une entente avec ces derniers pour la fourniture des cylindres.

D'autre acquisition d'équipement pourrait être envisagée lors du prochain budget 2014.

6.4 CLIMATISATION HÔTEL DE VILLE

Rés. 154-2013

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet souhaite faire installer au total 3 unités pour l'air climatisé dans les bureaux de l'Hôtel de ville ainsi que dans les locaux de ses locataires en l'occurrence Desjardins et le CLSC;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs et que ces derniers ont présenté chacune proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement d'accorder le contrat à l'entreprise qui propose la fourniture et pose au plus bas prix, c'est-à-dire Manseau Perron au montant de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

6.5 TOURNOI DE GOLF – AVANCE DE 500\$

Rés. 155-2013

ATTENDU QUE la Ville organise un tournoi de golf le lundi 5 août 2013 au Club de golf Beattie de Duparquet;

ATTENDU QUE l'organisation du tournoi offre des cadeaux pour souligner les performances des participants et ces cadeaux s'autofinancent à même les inscriptions des golfeurs;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Baril, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement que la Ville fasse une avance de 500\$ afin d'acheter les cadeaux et ce montant sera remboursé à la fin du tournoi.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROJET LS419 : HONORAIRES DE STAVIBEL

Rés.156-2013

ATTENDU QUE le projet consiste à l'installation de 1260 mètres linéaires d'aqueduc le long du chemin du Lac, de raccorder cette conduite principale à l'intersection du chemin du camping et du Chemin Massicotte et finalement de raccorder le réseau d'aqueduc menant au Chemin du camping à ses réservoirs principaux situés sous le bâtiment de l'Hôtel de ville sis au 86 rue Principale;

ATTENDU QUE la Ville a octroyé le contrat d'exécution des travaux à CML entrepreneur général inc. de Val d'Or;

ATTENDU QUE la Ville a besoin des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux et la coordination au bureau;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et adopté unanimement de retenir les services de Stavibel pour la surveillance des travaux et prévoir pour fins budgétaires un montant de 19 490,00\$ plus les taxes applicables.

Rés. 157-2013

ATTENDU QUE lors de l'exécution de ce projet, il y a de bonnes probabilités de rencontrer des sols contaminés qui nécessiteront une gestion particulière de stockage et d'analyse de laboratoire et des services professionnels seront requis à cette fin de gestion;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et adopté unanimement d'octroyer des services professionnels supplémentaires à Stavibel et prévoir pour fins budgétaires un montant de 5 443,40 \$ plus les taxes applicables.

Rés. 158-2013

ATTENDU QU'il est requis de changer l'emplacement d'un raccordement d'aqueduc et que ce changement est avantageux pour éviter de rencontrer des sols contaminés;

ATTENDU QUE ce changement nécessite de passer la conduite sur un terrain privé et que la mise en plan est nécessaire afin d'obtenir les autorisations et mandater l'arpenteur géomètre pour légaliser une servitude permanente;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Monique Baril, secondé par monsieur Denis Labbé et adopté à l'unanimité de prévoir un budget supplémentaire de 2 231 \$ plus les taxes afin de retenir les services professionnels de Stavibel pour fin de mise en plan.

7.2 PROJET LS578 : ACCEPTATION DES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION

Rés. 159-2013

ATTENDU QUE le projet consiste en la réfection de conduites d'aqueduc sur le chemin du Lac, un tronçon de l'avenue Laurier et sur la rue Desmarais ainsi que le remplacement de bornes d'incendies dans la ville; que les plans et devis sont finalisés par les ingénieurs de Stavibel;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 255 005,24 \$ incluant les taxes applicables et que le financement est assuré à 100% dans le cadre de la programmation TECQ

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement d'accepter les plans, devis et estimation du projet et de procéder pour les appels d'offres.

Rés.160-2013

7.3 GROUPE CONSEIL TRAME : FACTURE JANVIER 2013

ATTENDU QUE la Ville avait retenu les services d'architectes pour la réfection du bâtiment de l'Hotel de ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement de procéder au paiement de la facture de TRAME au montant de 2 316,05 \$

Rés. 161-2013

7.4 PROJET LS420 : APPROBATION POUR PAIEMENT DÉCOMPTÉ #2 (GALARNEAU)

ATTENDU QUE l'entrepreneur Galarneau a terminé à 100% son contrat pour les travaux d'égout et d'aqueduc de l'avenue du Boisé et que l'ingénieur de CIMA a recommandé le paiement du décompte #2;

ATTENDU QU'une retenue de 10% du montant des travaux est appliquée à ce décompte;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement de procéder au paiement du décompte #2 de 14 159,85 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur Galarneau.

Rés. 162-2013

7.5 SERVICES D'ÉLECTRICITÉ AVENUE DU BOISÉ (HYDRO QUÉBEC)

ATTENDU QUE les lots résidentiels de l'avenue du Boisé sont mis en vente et que les services d'électricité sont requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par madame la conseillère Monique Baril et adopté unanimement de faire la demande à Hydro Québec d'amener les services d'électricité sur l'Avenue du Boisé et que les coûts liés à ces travaux seront à la charge de la Ville, le cas échéant.

8. RÈGLEMENTS

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Rés. 163-2013

ATTENDU QUE l'avis de motion demandée à la séance du conseil du 4 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et résolu unanimement d'adopter le règlement no 12-2013 *Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*; ledit règlement faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Il est souligné le beau travail des bénévoles du comité d'embellissement;
- Il est déploré le fait que l'entourage du Centre des Loisirs est souvent laissé avec des bouteilles et canettes vides à la traîne;
- Abat-poussière sur terrain privé;
- Des travaux sont réalisés par le Camping pour empêcher l'eau de surface d'éroder le chemin.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Paiement par le citoyen pour la copie des procès-verbaux du conseil municipal;
- Mise à jour du site Web de la Ville pour récupérer les documents;
- Problèmes d'infiltration d'eau mur extérieur de la caserne des pompiers.

Rés.164-2013

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h30.